



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Centre de données à Fouju

Question orale n° 501

Texte de la question

M. Arnaud Saint-Martin interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur le mégacentre de données qui pourrait voir le jour à Fouju, en Seine-et-Marne. Dans le cadre de l'accord conclu entre la France et les Émirats arabes unis sur l'intelligence artificielle, un giga-campus dédié à l'intelligence artificielle « CampusIA » pourrait voir le jour en France. Le site pressenti pour accueillir cette infrastructure est le village de Fouju, 639 habitants, où 70 hectares de terres seraient artificialisés. Ce projet, présenté comme le plus ambitieux d'Europe, abriterait un centre de données d'une puissance inédite, annoncée entre 1,4 et 1,6 gigawatt, ce qui deviendrait l'utilisation la plus énergivore du pays. Ce site serait financé par un investissement de 50 milliards d'euros apportés par le fonds émirati MGX. Le Gouvernement et les porteurs du projet mettent en avant des recettes fiscales potentielles et une prétendue attractivité territoriale, tandis qu'une concertation publique a été engagée sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Toutefois, de nombreuses inquiétudes émergent quant aux impacts environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques de ce projet, d'autant que l'exécutif semble vouloir accélérer sa réalisation en usant de procédures simplifiées prévues par la récente loi de simplification administrative, permettant de classer les centres de données comme projets d'intérêt national majeur (PINM). Des questions se posent également sur le plan de la souveraineté numérique et de la propriété des données hébergées. Ainsi, il l'interroge sur l'évaluation des conséquences écologiques d'un tel site et sur les bénéfices économiques espérés lorsque la majorité des composants ne sont pas fabriqués en France et qu'une large partie du travail invisible nécessaire aux modèles est externalisée vers des pays du Sud, dans des conditions indignes. Il l'interroge également sur le sens politique général d'un tel projet, qui s'inscrit dans une stratégie nationale de l'IA fondée sur la surenchère technologique, l'endettement énergétique et la dépendance à des acteurs privés géants. Il lui demande enfin quel bilan il a tiré de la consultation de la CNDP et si des études d'impact sérieuses, transparentes et indépendantes ont été commandées.

Texte de la réponse

PROJET DE CENTRE DE DONNÉES À FOUJU

Mme la présidente . La parole est à M. Arnaud Saint-Martin, pour exposer sa question, no 501, relative au projet de centre de données à Fouju.

M. Arnaud Saint-Martin . Un mégacentre de données pourrait bientôt s'installer à Fouju, petit village tranquille de 650 habitants situé en Seine-et-Marne, à 12 kilomètres au nord de Melun, juste à côté de la mégapriso projetée à Crisenoy et à proximité directe des lieux de vie.

Le gouvernement entend ainsi rattraper un prétendu retard par rapport aux États-Unis. Ce projet, incarné par la société Campus IA, est l'occasion de verser dans les superlatifs dont raffole la *start-up nation* France. La puissance énergétique annoncée, entre 1,4 et 1,6 gigawatts, est équivalente à celle de l'EPR de Flamanville. Le projet, qui n'a de campus que le nom, est financé à hauteur de 50 milliards d'euros par un fonds d'investissement souverain d'Abou Dabi. Présenté comme le plus ambitieux d'Europe, il fut la tête de gondole du sommet de l'IA annoncé avec fracas et paillettes par le président Macron en février 2025.

Campus IA est emblématique du macronisme numérique : sous couvert de souveraineté technologique, ce projet approfondit au contraire la dépendance envers ces acteurs dont le fonds de commerce est de vassaliser les usages du numérique à travers le globe. L'investissement est massivement d'origine étrangère. Les technologies les plus critiques sont fournies par Nvidia, leader mondial à la valorisation stratosphérique de 5 000 milliards de dollars. Les Gafam sont en embuscade pour tirer profit de la future infrastructure. Le pilotage par BPIFrance et l'intégration de la start-up Mistral, française sur le papier mais qui ne l'est plus sur le plan de la structure capitaliste, n'a d'autre fin que de faire passer la pilule pseudo-souveraine.

En outre, la rationalité du projet n'est que spéculative. Elle parie sur des besoins artificiels – ceux qui naissent des applications d'IA générative – et valorise, au fond, l'hypercroissance d'un capitalisme numérique dont la soutenabilité est mise en question. Je pourrais citer sur ce point le dernier rapport du Shift Project.

Bien qu'une concertation publique par le biais de la Commission nationale du débat public (CNDP) ait été mise en place à Fouju à l'initiative de Campus IA pour enrôler la population dans le projet – notamment les élus locaux, à qui l'on promet des recettes fiscales et des retombées économiques considérables –, et peut-être aussi épuiser les sceptiques et les critiques, dont je suis, de nombreuses questions restent en suspens. Elles portent par exemple sur la souveraineté numérique. En effet, ce centre pourrait accueillir aussi bien les Gafam, qui loueraient leurs services clé en main à diverses clientèles domestiquées, que des données sensibles du ministère des armées. Comment, dès lors, garantir le contrôle des données qui seront stockées ? Comment assurer l'indépendance de la France, en particulier vis-à-vis des États-Unis, dont les mauvaises pratiques d'ingérence et de surveillance à distance sont documentées ? Que dire également de la stratégie expansionniste des Émirats arabes unis ? Ils approfondissent une autre dépendance politico-économique et versent toujours plus dans le gonflement d'une bulle de l'IA qui pourrait bien finir par exploser. Que dire encore de l'exploitation de travailleurs prolétariés qui n'exercent pas en France, mais en Asie du Sud ou bien, comme l'a établi il y a peu une enquête du *Monde*, à Madagascar ?

Au-delà des conclusions récemment publiées de la concertation publique, nous sommes en droit d'attendre des études d'impact sérieuses, transparentes et indépendantes. Nous attendons surtout que le gouvernement formule une position claire sur ce projet. C'est le sens de mon interpellation, qui a également valeur d'alerte : alors que l'exécutif veut accélérer la réalisation du projet de Campus IA et celle d'autres infrastructures – à distribuer sur le territoire national en usant de procédures dites simplifiées –, la question de l'utilité de cette intensification du numérique est mise sous le tapis. La rhétorique du retard et de l'inéluctabilité habille une stratégie de vente à la découpe du territoire, pour attirer notamment les investisseurs étrangers.

Un autre numérique est pourtant possible, qu'il convient de déployer par la planification des capacités et en fonction des besoins reconnus. Ce numérique sobre et démocratisé doit permettre aux utilisateurs de conserver la main sur leurs données – notamment sur leurs données publiques. C'est le contraire de ce que, naviguant à vue, le gouvernement encourage.

J'aimerais donc, monsieur le ministre, vous entendre sur ce sujet : stop ou encore ? Que pensez-vous des infrastructures gigantesques de ce type ?

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, *ministre de l'éducation nationale* . Je prends ici la parole au nom de David Amiel, ministre délégué chargé de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Le projet Campus IA porte sur le développement d'une infrastructure de calcul dans la commune de Fouju. Il doit permettre, à terme, la construction de onze datacenters et d'un centre de formation, sur une parcelle de 70 hectares dont l'aménagement était prévu par le schéma directeur de développement de la région Île-de-France depuis de nombreuses années. Le projet repose sur des partenariats structurants, notamment avec BPIFrance, Mistral, MGX et Nvidia.

On peut se réjouir que ces infrastructures de calcul se développent en France. Les données sont ainsi hébergées sur notre sol, ce qui entraîne plusieurs conséquences juridiques relatives à l'application du droit

européen. En outre, à la différence de nos voisins, nous disposons d'une électricité décarbonée et abondante.

J'en viens maintenant à la question de la prise en compte des conclusions de la CNDP. Je rappelle que le projet n'y était juridiquement pas soumis et que l'engagement de cette démarche relève d'un choix du porteur de projet. C'est à ce dernier, comme c'est toujours le cas dans ce type de consultations, qu'il reviendra d'en tirer les conséquences.

La réalisation de ce projet nécessitera par ailleurs la délivrance par l'État des autorisations environnementales. Dans ce cadre, le porteur de projet présentera une étude d'impact globale détaillant, entre autres, les incidences prévisibles sur la faune, la flore et le milieu hydraulique, et plus généralement ses conséquences sur l'environnement et sur le territoire. Cette étude d'impact fera l'objet d'un avis public de l'autorité environnementale. Dans ce cadre, et conformément à la réglementation, l'avis du public sera recueilli selon le schéma classique d'une enquête publique commune aux procédures d'environnement et d'urbanisme.

Mme la présidente . La parole est à M. Arnaud Saint-Martin.

M. Arnaud Saint-Martin . Je vous remercie de vos réponses, qui restent toutefois assez courtes pour exprimer la position du gouvernement sur la stratégie de déploiement du numérique. J'ai assisté aux réunions qui se sont tenues après que Campus IA les a effectivement sollicitées et organisées, sous l'égide de la CNDP. Beaucoup de questions y ont été posées, touchant à des sujets graves dont les conséquences peuvent être très importantes pour les populations qui vivent à proximité. Les citoyens demandent des études sur la santé publique, sur les ressources hydriques, sur la pollution atmosphérique ou encore sur la pollution lumineuse. Ce n'est en rien un projet indolore – y compris sur le plan de l'aménagement du territoire. Il pourrait, de plus, en appeler d'autres dans la région, notamment en Seine-et-Marne, dans ma circonscription de Dammarie-les-Lys ou ailleurs.

Au-delà de la position de Campus IA, qui a évidemment intérêt à valoriser son projet, nous aimerions connaître celle du gouvernement, qui l'accompagne. De ce point de vue, vous m'avez laissé plus que sur ma faim !

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Saint-Martin](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 501

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

Réponse publiée le : 14 janvier 2026, page 219

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)